

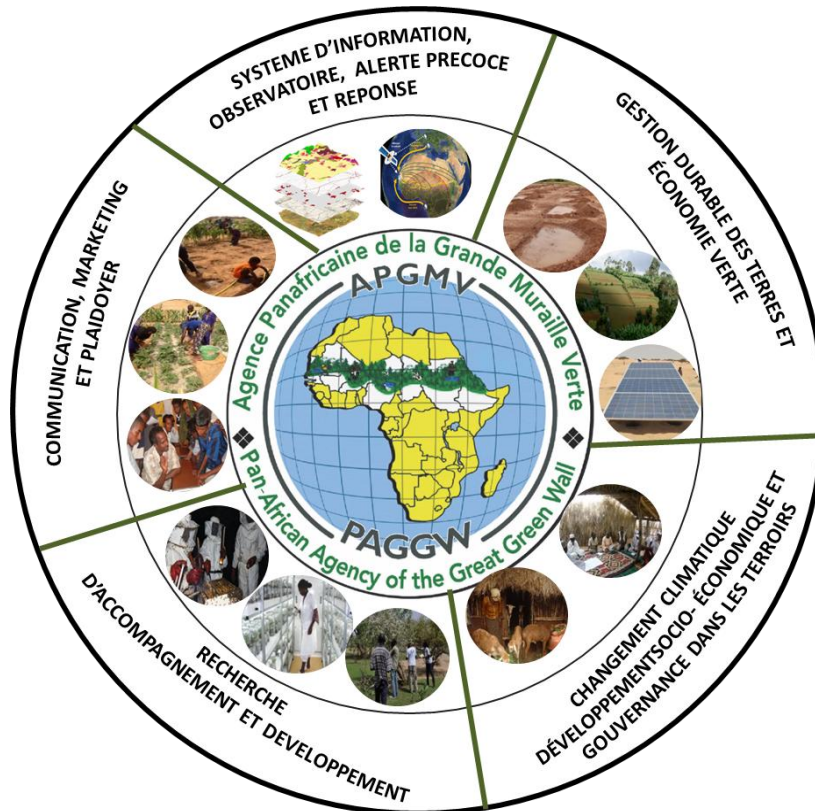


AGENCE PANAFRICAINE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL

الوكالة الإفريقية للسور الأخضر الكبير

Mise en œuvre de l'Initiative Grande Muraille Verte



MECANISMES, INSTRUMENTS ET OUTILS INNOVANTS DE MOBILISATION DE RESSOURCES :

LA BANQUE GRANDE MURAILLE VERTE CARBONE (BGMVC)

Note d'orientation

TABLE DES MATIERES

1	<u>INTRODUCTION</u>	2
1.1	JUSTIFICATION ET OPPORTUNITES DE LA BGMVC	2
1.2	OBJECTIFS DE LA BANQUE GMV CARBONE	3
1.3	PERIMETRE D'INTERVENTION DE LA BGMVC	3
2	<u>MISSIONS ET SERVICES DE BASE DE LA BANQUE GMV CARBONE</u>	4
2.1	OFFRES DE SERVICES FINANCIERS ET APPUIS CONSEIL AUX ETATS ET STRUCTURES PRIVEES	4
2.2	ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES, GROUPEMENTS ET PORTEURS DE PROJETS VERTS.	5
2.3	OFFRES DE SERVICES DANS LA CREATION ET L'HEBERGEMENT DE FONDS VERTS.	5
2.4	SOUTIEN AUX INITIATIVES CARBONE PRIVEES	5
2.4.1	APPUIS TECHNIQUES ET COFINANCEMENT D'INITIATIVES GDT ET DEVELOPPEMENT RESILIENT	5
2.4.2	APPUIS TECHNIQUES ET ENCADREMENT DES ETATS DANS LEURS ENGAGEMENTS EN CDNS	7
2.4.3	APPUIS ET ENCADREMENT DES ETATS ET AUTRES ENTITES DANS LA FORMULATION DE REQUETES DE FINANCEMENTS VERTS	7
3	<u>OPPORTUNITES DE MOBILISATION DE RESSOURCES PAR LA BGMVC</u>	9
3.1	PAIEMENTS POUR SERVICE ECOSYSTEMIQUES (PSE)	9
3.2	ECHANGES DETTE-NATURE	10
3.3	OBLIGATIONS VERTES ET AUTRES OBLIGATIONS D'ETATS	10
3.4	REMUNERATIONS POUR SERVICES OFFERTS	11
4	<u>SCHEMA INSTITUTIONNEL ET STRUCTUREL</u>	11
5	<u>PLAN D' ACTIONS ET CHRONOGRAMME INDICATIFS</u>	11

1 INTRODUCTION

D'après les travaux du Groupe Intergouvernemental d'Etude sur le Climat, l'Afrique est et sera le continent le plus exposé et le moins bien préparé face au changement climatique. Ainsi pour les pays saharo-sahéliens, classés parmi les pays fragiles, fortement exposés et très vulnérables, la prise en compte et la gestion du paramètre "changement climatique" doivent être au cœur des priorités des Politiques et Stratégies Nationales de développement. Les Stratégies doivent allier de façon pertinente l'ambivalence d'une croissance économique et d'un développement à faible émission de gaz à effet de serre, dans un contexte national de défis multiples visant notamment l'atteinte des Objectifs de Développement Durable pour l'éradication de la pauvreté.

Dans l'espace de la Grande Muraille Verte (GMV)¹, la population est estimée à 397 millions d'habitants en 2015, soit un peu plus du tiers des 1,186 milliard d'habitants du continent africain. Elle est en pleine croissance et devrait passer à environ 456 millions d'habitants en 2020, en se référant aux taux de croissance de la population enregistrés en 2015. L'explosion démographique dans ce contexte de pauvreté du Sahel va accroître et accélérer les flux migratoires et amplifier la demande sociale en matière de création d'emplois et de bien-être.

La vision de la Grande Muraille Verte est de permettre la transformation de vastes zones rurales du Sahel en zones d'émergence économique d'ici 2025. Pour atteindre et réaliser cette vision, l'approche de la GMV prend en compte la centralité en termes de dégradation et économie verte pour le bien-être humain et l'équité sociale à long terme, tout en réduisant de manière significative les risques de rareté de l'environnement et des ressources. Compte tenu des enjeux, il est entendu que cette approche doit s'appuyer sur des mécanismes innovants et des ressources substantielles, notamment par la mise en place d'une banque carbone pour le développement de GMV.

La création d'une « Banque GMV Carbone » est une initiative datant de 2012 qui s'est concrétisée le 27 juillet 2015, avec une décision prise au cours du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV)², précisant que : « *La Conférence accepte la proposition du Soudan de mettre en place, dans le cadre de la Grande Muraille Verte, une banque de carbone qui pourrait jouer un rôle important dans le financement de la GMV et la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques* ».

Le fort plaidoyer des Chefs d'Etat et de Gouvernement à l'occasion du Sommet sur les Solutions africaines face au changement climatique, notamment l'Initiative de la Grande Muraille Verte et la session ministérielle, tenues respectivement les 1er et 2 Décembre 2015 en marge du Sommet Climat 2015 (COP21) à Paris, ont été décisifs dans la mobilisation de la Communauté internationale et du secteur privé pour la Grande Muraille Verte.

1.1 Justification et opportunités de la BGMVC

L'opportunité de la création et du fonctionnement d'instruments financiers innovants telle que la Banque GMV Carbone (BGMVC), est consécutive à l'analyse prospective du contexte de la gouvernance internationale des questions climatiques, la configuration et les mutations intervenues dans les mécanismes internationaux de leur financement et de la capacité des pays africains à en jouir. Elle procède également de la volonté d'exploiter les immenses opportunités de mobilisation d'investissements et de financements verts qui

¹ La GMV regroupe les Etats saharo-sahéliens du Circum Sahara.

² L'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte qui regroupe onze (11) Etats membres fondateurs (Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad) est une institution Intergouvernementale à statut juridique International créée sous l'égide politique de l'Union Africaine. Elle assure en relation avec les Etats membres et les institutions communautaires africaines la Coordination et la mobilisation des ressources de l'Initiative GMV.

pourraient dériver de la Grande Muraille Verts dans le cadre global des finances climat ainsi que les marchés de carbone.

Il s'agit en particulier d'activités de restauration et d'aménagement des terres, d'agroforesterie, d'agro-écologie de conservation et d'aménagement de la biodiversité, de valorisation des services écosystémiques, développement des énergies renouvelables et promotion et développement de l'économie verte sur la trajectoire 2030.

1.2 Objectifs de la banque GMV Carbone

La Banque GMV Carbone a la vocation d'être un instrument financier africain destinée à offrir des solutions pérennes et transparentes dans la mobilisation et la gestion des ressources nécessaires pour agir activement et concrètement sur les urgences auxquelles font face les Etats saharo-sahéliens.

Les objectifs globaux de la BGMVC sont de générer et mobiliser des ressources nouvelles, drainer des apports financiers des gouvernements, partenaires techniques et financiers et secteurs privés et accélérer la réalisation des Plans d'Investissements prioritaires nationaux et régionaux sur la lutte contre les impacts du changement climatique, de la dégradation des terres et le développement durable, tout en favorisant des mécanismes de croissance verte. Les objectifs spécifiques sont notamment :

- soutenir le financement durable des actions climatiques, écologiques et de développement par la mobilisation d'investissements et l'apport de ressources financières complémentaires dans le financement des projets et programme de gestion des risques climatiques et écologiques et la croissance économique verte (CEV) des Etats saharo-sahéliens et en particulier ceux de la GMV ;
- être un accélérateur de la transition écologique, de l'adaptation et de la résilience au changement climatique, du développement résilient porté par une croissance verte, ainsi que de la création d'emplois verts productifs par l'accompagnement et le financement de Petites et Moyennes Entreprises (PME) sur les opportunités dans les terroirs ;
- adapter le développement et la gestion des secteurs porteurs de l'agriculture, des forêts et des autres affectations des terres (AFAT) et celui des infrastructures aux risques climatiques, à la croissance verte et à la protection et conservation de la biodiversité ;
- identifier et encadrer des offres « climat », accompagner et soutenir l'évaluation, le suivi et de l'empreinte carbone, cibler et encourager les financements et investissements verts et la création d'emplois verts productifs ;
- lutter contre la précarité énergétique des Communautés et Populations rurales les plus fragiles par le développement des énergies propres et en particulier les énergies renouvelables et les biogaz ;
- appuyer les Etats et leurs démembrements (services publics, collectivités locales et territoriales), secteur privé local, organisations communautaires (coopérative, ONG, GIE etc.), dans la formulation, l'évaluation, le suivi et la mise en conformité des programmes et activités liés à la réduction de l'empreinte Carbone et aux bénéfices environnementaux notamment la prévention et le contrôle de la déforestation, la conservation de la diversité biologique, l'intensification des actions de restauration et de reboisement et la promotion des énergies renouvelables.

1.3 Périmètre d'intervention de la BGMVC

La zone d'intervention de la Banque GMV Carbone est circonscrite autour des Etats membres de l'APGMV, membres fondateurs de la BGMVC : Burkina Faso, Djibouti, Erythrée,

Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan et Tchad. La BGMVC cible d'une part au niveau national l'Etat, les collectivités locales et territoriales, le secteur privé local et les ressortissants porteurs de projets pertinents et éligibles aux objectifs de la BGMVC et d'autre part les Agences de coopération et de développement, les institutions financières et monétaires, les partenaires techniques et financiers et le secteur privé international.

A l'échelle du pays, l'activité de la Banque GMV est focalisée principalement sur les zones du tracé et emprises de la Grande Muraille Verte. Elle peut cependant s'étendre à d'autres parties du territoire national jugées pertinentes dans l'atteinte des objectifs globaux. De même, l'élargissement éventuel du périmètre d'actions de la Banque GMV Carbone, au-delà de l'espace géographique GMV pourra être envisagé en cas de nécessité sur une base juridique, décidée par l'instance habilitée de la Banque.

2 MISSIONS ET SERVICES DE BASE DE LA BANQUE GMV CARBONE

La Banque GMV Carbone est un instrument financier et technique flexible, créé par les Etats saharo-sahéliens pour faciliter et drainer des financements et investissements domestiques et étrangers et générer elle-même des ressources financières additionnelles. Elle est au service des Etats membres et des autres acteurs de la GMV. Dans ce sens, les missions et services de la BGMVC sont destinés à offrir de nouvelles alternatives et solutions aux problèmes ardues de mobilisation de financements et d'investissements et le renforcement des capacités et l'encadrement de ressources humaines appropriées dans la gestion des urgences climatiques, écologiques et de développement durable qui demeurent le centre névralgique au centre de l'Initiative GMV

Dans cette optique, les activités de la Banque sont principalement :

2.1 Offres de services financiers et appuis conseil aux Etats et structures privées

L'offre de services financiers et l'appui conseil de la BGMVC aux Etats et ses démembrements et aux structures privées portent principalement sur :

- l'identification, l'évaluation, la gestion et la mobilisation des financements et investissements verts, des risques climatiques et écologiques dans les projets et programmes d'actions climatiques, de Gestion Durable des Terres et de Développement socio-économique résilient. Le service financier et l'accompagnement nécessaires se feront dans le respect des procédures techniques d'éligibilité, d'octroi, d'évaluation et de suivi transparentes et crédibles retenues par la Banque. Ils sont offerts à travers les Structures nationales GMV soit en apportant des compléments sous la forme de fonds de contrepartie (matching funds), aux financements nationaux de projets et programmes prioritaires soit en gérant et fructifiant d'autres ressources financières de Fonds de dotation « endowment fund », d'amortissement « sinking fund » et renouvelables « revolving fund », issues ou destinées aux investissements verts. L'accès et la mobilisation de ces fonds se feraient à travers l'Agence Nationale de la GMV par un compte particulier "ANGMV" ouvert par l'Etat membre ou par les guichets thématiques de la Banque.
- l'analyse et le suivi des profils environnementaux et climatiques ainsi que la mesure et la comptabilisation du bilan carbone et l'évaluation des bénéfices ou scores climat et environnement des projets,
- l'encadrement institutionnel et technique de porteurs de projets verts dans l'identification, la formulation, le coaching et la promotion des projets aux divers instruments financiers, la formation, le renforcement des compétences, le financement et la soumission sur les marchés du carbone ,

- l'établissement, la conservation et la mise à disposition de l'information fiable sur les profils climatiques de référence et les modalités et sources de soumission des projets et investissements verts,
- l'apport d'appuis techniques et financiers dans la formation et le renforcement des compétences dans des domaines stratégiques ciblés,
- l'appui au bon déroulement, au monitoring, au reporting et à la vérification en phase de développement de la mise en œuvre satisfaisante de l'Accord de partage des avantages de l'initiative.

2.2 Accompagnement des Entreprises, Groupements et porteurs de projets verts.

L'accompagnement est relatif à l'évaluation, l'intégration des risques climatiques et écologiques dans le montage, l'exécution, le suivi et l'accès aux financements du projet.

2.3 Offres de services dans la création et l'hébergement de Fonds Verts.

Ce type d'offres de services s'adresse aux Etats, collectivités, structures publiques et privées pour les accompagner dans leurs initiatives pertinentes. En effet l'exploitation optimale des opportunités offertes par les finances Climat dans le cadre bilatéral et multilatéral à travers les formes multiples de transactions des marchés du carbone est complexe et nécessite l'accompagnement et l'appui technique d'une structure spécialisée dans l'identification et le développement d'opportunités, la mobilisation et gestion correcte des ressources financières mobilisées. Les services de la BGMVC offerts aux Etats concerneraient la création, l'hébergement, le fonctionnement de Fonds Carbone Nationaux (FCN) et la gestion des ressources générées, selon les normes internationales admises.

L'hébergement au sein d'une instance régionale telle que la BGMVC faciliterait et accélérerait la mise à l'échelle des initiatives par la participation d'un plus grand nombre d'acteurs à la dynamique régionale de restauration des terres dégradées et des systèmes de production et promotion de l'économie verte. Par ailleurs, la Banque GMV Carbone pourrait offrir les garanties nécessaires de crédibilité et de bonne gestion des projets et programmes et de sécurisation des financements et investissements indispensables aux investisseurs.

2.4 Soutien aux initiatives Carbone privées

Un des rôles importants de la Banque GMV Carbone consisterait à apporter des appuis techniques et des cofinancements aux projets verts privés et à abriter outre, les Fonds Nationaux carbone (FNC) ceux d'autres institutions éligibles aux prestations de la Banque.

La dimension régionale de la Grande Muraille Verte en fait un instrument idéal pour susciter et essaimer d'autres initiatives privées locales, à l'échelle régionale dans l'espace communautaire GMV qui nécessiteront un accompagnement et des appuis multiformes au plan de la mise en conformité technique, l'établissement et la gestion des accords de partenariat et de financement, la mobilisation et la gestion transparente et optimale des ressources financières que pourrait offrir la Banque GMV Carbone. Il s'agirait principalement des initiatives relatives à la GDT, au Développement résilient et à la promotion de l'économie verte.

2.4.1 Appuis techniques et cofinancement d'initiatives GDT et Développement résilient

Le développement de projets Carbone par les Etats et leurs démembrements et les porteurs privés pour la génération de crédits carbone ou d'Unités de Réduction Certifiée des Émissions (URCE), tel que l'afforestation, la reforestation, les REDD+, le développement des énergies propres et les infrastructures résilientes, nécessite des coûts

fixes initiaux encourus dans le processus du montage, à la soumission et au suivi des dossiers.

Il s'agit d'apporter des appuis dans l'identification, la promotion et le financement de ces initiatives sur le tracé de la Grande Muraille Verte ou dans toute zone éligible par la banque. La BGMVC pourrait dans ce cadre, apporter une assistance technique nécessaire par la prise en charge des activités susceptibles d'évaluer la pertinence, la faisabilité et de se doter d'un business model et aussi d'encadrer tous les aspects de mobilisation de financements et de mise en œuvre et de façon spécifique :

- l'identification en amont des acheteurs de crédits carbone, avant même d'initier le processus d'obtention de crédits carbone,
- l'évaluation ex ante du nombre de crédits carbone, de la viabilité financière en comparant les investissements initiaux pour le développement et les retombées de l'initiative en termes de bénéfices environnementaux et climatiques par le stock crédits carbone (SCC) et les incidences financières attendus,
- la vérification des questions d'additionnalité, fuite, permanence et autres contraintes, auxquelles devront répondre le projet ;
- l'acceptabilité sociale de la proposition par le consentement des populations concernées,
- l'identification des risques politique, économique, social et financier associés au projet,
- l'approche et la sensibilisation des Autorités Nationales Désignées et autres développeurs de projets,
- la négociation du mécanisme de partage des avantages « Benefits Sharing Agreements » entre diverses parties prenantes à l'initiative,
- la mobilisation des financements nécessaires au développement d'initiatives en apportant partiellement ou totalement les ressources à travers le guichet thématique approprié de la BGMVC ou en aidant à la mobilisation de financements externes,
- la Gestion de tous les aspects contractuels relatifs à la négociation des Contrats d'achat de réduction d'émissions (Emissions Reduction Purchase Agreements) et de cession de crédits carbone,
- le pooling des crédits carbone de l'ensemble des projets verts de la Grande Muraille Verte et les transactions financières au profit des Agences Nationales GMV et autres détenteurs de crédits carbone,
- l'assurance de solution sécurisée pour une distribution transparente aux parties au projet vert, des avantages financiers générés, selon la clé de répartition accordée préalablement.

La figure.1 ci-après, résume les activités et rôles essentiels que pourrait jouer la Banque GMV carbone (BGMVC).

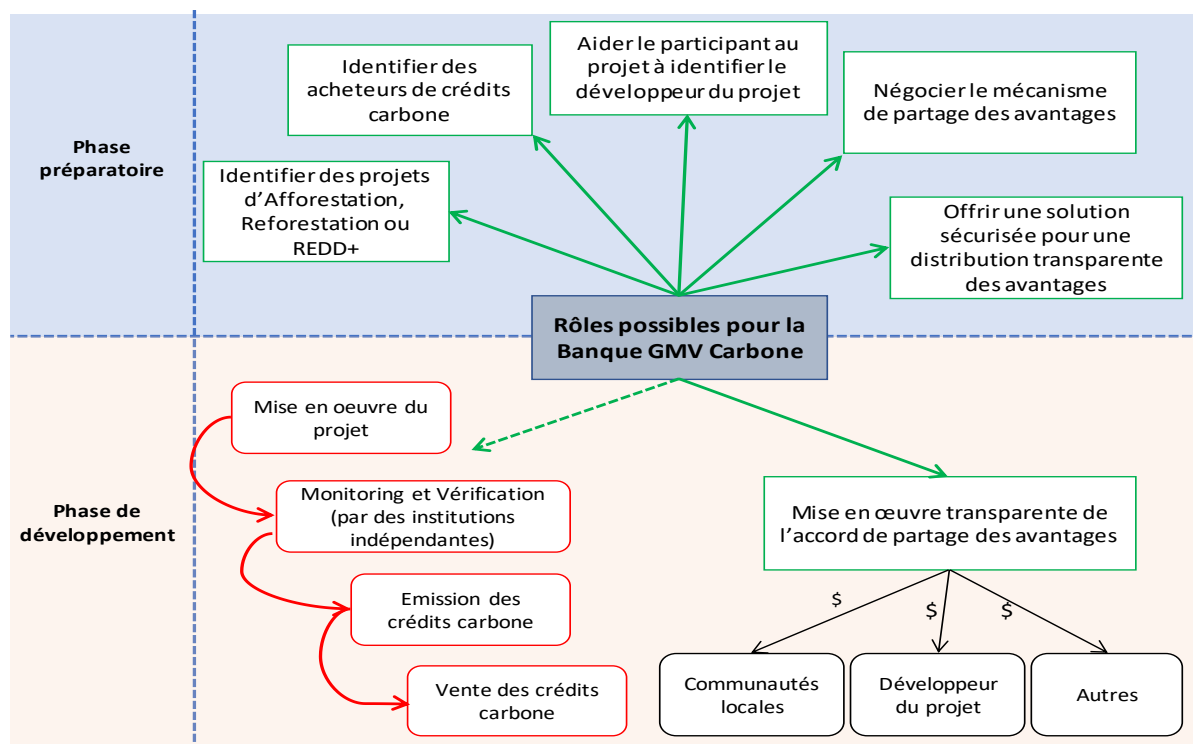


Figure 1. Aperçu synoptique des activités et rôles possibles de la Banque GMV Carbone (BGMVC)

2.4.2 Appuis techniques et encadrement des Etats dans leurs engagements en CDN

Le tableau 01 ci-après donne un aperçu des engagements en révision en terme de CDN des Etats membres de la GMV d’après compilation 2016.

Pays	Contributions inconditionnelles CPDN				Contributions conditionnelles CPDN+				Estimations des coûts financiers (Mds US \$)
	2015	2020	2025	2030	2015	2020	2025	2030	
Burkina Faso	0%	-6%	-6%	-6%	0%	-35%	-31%	-25%	-
Djibouti		-20%		-40%		-35%		-60%	7,17
Erythrée		-1.3 MtCO2	-1.6 MtCO2	-1.9 MtCO2		-1.1 MtCO2	-0.9 MtCO2	-0.6 MtCO2	9
Ethiopie		-64%				-64%			-
Mali						-27%			35,742
Mauritanie		-12%				-88%			17,6
Niger		-2,50%		-3,50%		-25%		-34,60%	8,667
Nigeria	-20%				-45%				-
Sénégal		-3%	-4%	-5%		-7%	-15%	-21%	14,558
Soudan	-4%	-5%	-7%	-9%	-11%	-17%	-20%	-27%	22,5
Tchad		-18,2				-71%			21,2

Tableau 1. Tableau des engagements de Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN) en révision des Etats Membres de la GMV (compilation données site UNCCC, 2016)

2.4.3 Appuis et encadrement des Etats et autres entités dans la formulation de requêtes de financements verts

La Banque GMV Carbone devrait à terme être une entité accréditée auprès des divers fonds climat et institutions financières et être en mesure de rassembler toutes les garanties

nécessaires pour aider les pays membres de la GMV souhaitant canaliser des ressources importantes auprès des principaux fonds traditionnels du Climat et de l'Environnement.

Fonds Vert pour le Climat (FVC)

Le FVC est un des mécanismes financiers élaborés sous les auspices de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques pour assurer le financement des actions d'adaptation et d'atténuation au changement climatique dans les pays en développement. La timidité des engagements et le recours éventuel au secteur privé ont été critiqués par de nombreux pays en développement. Toutefois depuis la COP 24 de Katowice (Pologne) des réajustements sont prévus pour accélérer les contributions et le rendre plus accessibles.

A ce jour, les contributions au FVC) par les contributeurs en 2018 sont les suivantes (Fig.02) :

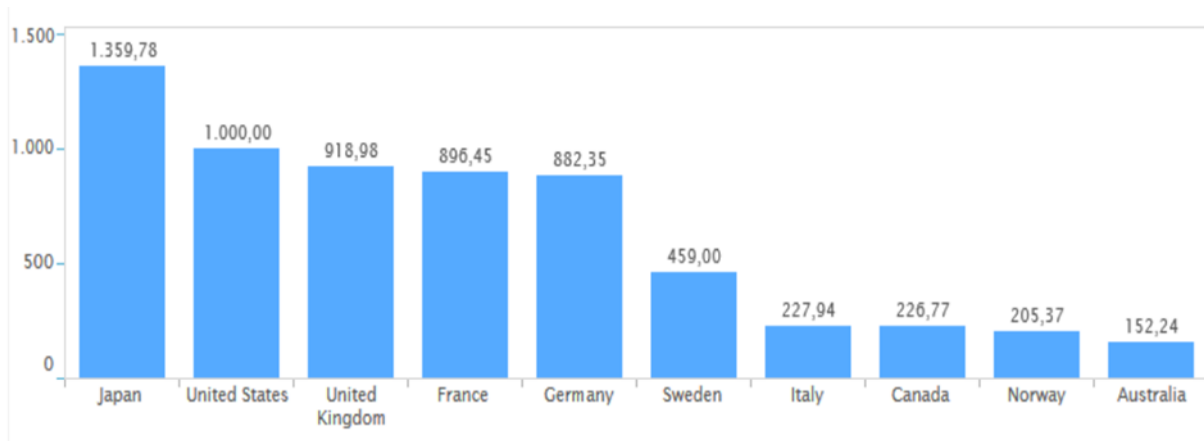


Figure 2. Aperçu sur les montants des contributions de pays développés au Fonds Vert pour le Climat à la date de décembre 2018 (Source : World Bank)

En attendant l'accréditation de la BGMVC aux divers fonds et faciliter l'accès de ses partenaires en particulier étatiques aux financements du Fonds Vert pour le Climat, les modalités d'un arrimage ou d'un hébergement de la BGMVC au sein de la BAD seront envisagés. En effet, la BAD a déjà obtenu le montant de 169 millions des 4.7 milliards de dollars US engagés par le FVC jusqu'en décembre 2018. Par ailleurs, la recapitalisation de la BAD intervenue le 31 octobre 2019, portant le capital à 208 milliards de dollars américains et l'hébergement de plusieurs facilités et fonds dans le champ d'action de la BGMVC, en fait un partenaire stratégique de choix.

Fonds d'Adaptation (fig.03)

Le Fonds d'Adaptation a été créé aussi dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour financer des projets et des programmes d'adaptation au changement climatique. En décembre 2018, un montant de 472 millions dollars US a été engagé dont 31 millions captés par la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD).

La BOAD, institution financière sous régionale, incluant les Etats de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ainsi que toutes autres institutions financières de l'espace Grande Muraille Verte, pourraient dans leurs champs de compétence être parmi les partenaires stratégiques de base de la BGMVC.

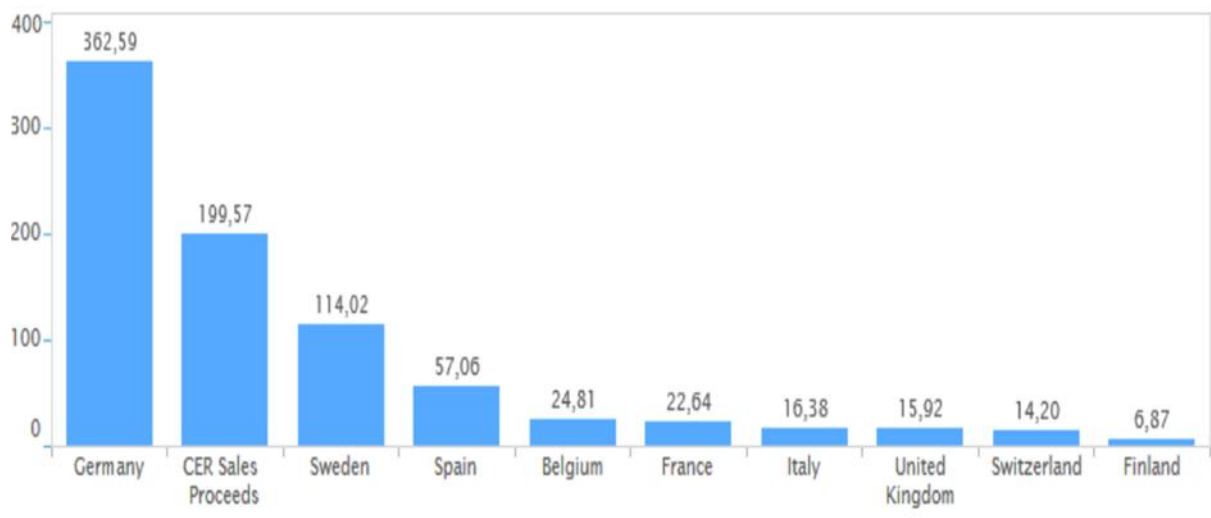


Figure 3. Aperçu sur les montants des contributions de pays développés au Fonds d'Adaptation à la date de décembre 2018 (Source : World Bank)

Fonds Mondial de l'Environnement (FEM/GEF)

Le Fonds pour l'environnement mondial, ou FEM, est une organisation statut multilatéral finançant des projets environnementaux et diverses activités liées à la gestion de l'environnement, à la lutte contre les impacts du changement climatique et la conservation de la biodiversité.

La Banque GMV Carbone oeuvrant dans les objectifs divers de préservation et de gestion des écosystèmes des zones arides devrait à l'instar de la BID, BAD, PNUD, PNUE, FAO, être parmi les institutions partenaires du FEM, pour mieux accompagner les Etats dans leurs transactions avec le FEM et ses autres institutions partenaires.

3 OPPORTUNITES DE MOBILISATION DE RESSOURCES PAR LA BGMVC

Il s'agit de sources financières possibles mobilisables par la BGMVC pour rémunérations de services ou au profit des Etats, collectivités territoriales, personnes physiques et morales et groupements constitués, selon des modalités à définir dans le règlement financier de la BGMVC.

3.1 Paiements pour Service Ecosystémiques (PSE)

A l'instar des politiques mises en œuvre au Costa Rica, en Equateur, en Madagascar, ou en Côte d'Ivoire, les Etats membres de la Grande Muraille pourraient mettre en place un mécanisme de Paiements pour Service Ecosystémiques (PSE) ou pour compensation, à l'instar de ce qui est visé dans la mise en œuvre de la GMV.

Le Paiement pour services écosystémiques (PSE) est basé sur une proposition simple : (payer ou compenser), des personnes ou des collectivités afin qu'elles adoptent de nouveaux comportements ou qu'elles modifient ceux existants de façon à maintenir ou accroître la santé du Capital naturel et la performance des services écosystémiques.

La Banque GMV pourrait être d'un grand apport dans l'accompagnement, la régulation, les transactions directes et indirectes de paiement entre les parties et la gestion pertinente des ressources collectées. Elle devrait également mieux vulgariser ce système de sauvegarde, de maintien et de gestion de la santé et de la performance des services écosystémiques, déjà fortement exploité dans d'autres continents, notamment l'Amérique latine et d'autres continents où il bénéficie généralement d'un soutien financier multilatéral pour leur démarrage.

3.2 Echanges Dette-Nature

Ce mécanisme d'échanges Dette-Nature, peut être à l'origine de mobilisation d'importants financements pour l'environnement. Un échange dette-nature consiste à annuler tout ou partie de la dette globale publique et/ou privée d'un pays et à la convertir en monnaie locale et à utiliser les fonds obtenus pour financer des questions liées à la gestion de l'Environnement. Bien que la mise en place de ce genre de conversion de dette soit assez complexe, le principe général est assez simple et les conversions dette-nature ont joué un rôle décisif dans le financement de la conservation de la biodiversité depuis le début des années 1990. Les pays et institutions débiteurs acceptent généralement les conversions dette-nature car les annulations de dettes sont accordées à des valeurs dites « faciales », inférieures aux valeurs nominales. Autrement dit, le remboursement ne représente qu'une fraction de la dette initiale, fraction sujette à la négociation entre les parties concernées.

Dans ce cas précis, de drainer des investissements endogènes et étrangers vers la gestion climatique et environnementale, Il s'agit d'entreprendre des négociations sur la reconversion en totalité ou partie du montant de la dette des pays dans des solutions durables, portées par des projets relatifs à la réduction notable de la vulnérabilité aux aléas climatiques et écologiques notamment toutes actions pertinentes de Gestion Durable des terres, des eaux et de la biodiversité d'adaptation et de résilience des Communautés et populations locales.

Dans ce processus, notamment les négociations ainsi que le cadrage et le respect des clauses de conventions d'échanges dette-nature, la BGMVC devrait jouer un rôle central dans l'analyse de la structure de la dette de chacun des pays de la GMV et faire l'accompagnement indispensable aux pays éligibles en assurant le Benchmarking et la sécurisation des garanties et des engagements des Parties.

3.3 Obligations vertes et autres obligations d'Etats

Une obligation est une forme de titre de créance qui peut être acheté et vendu entre les parties. Les obligations vertes (ou « green bonds ») sont émises pour lever des capitaux spécifiquement pour le financement de projets environnementaux « verts » ou concernant le climat. L'émission d'obligations vertes est principalement faite par des banques multilatérales de développement et des institutions souveraines spécifiques, justifiant d'une solvabilité élevée notamment la banque mondiale et des banques européennes. Les acheteurs d'obligations vertes bénéficient d'une excellente qualité du crédit Carbone et n'assument pas nécessairement le risque du projet ou du pays.

Les activités de gestion durable des terres, telle que la reforestation, contrairement à celles liées aux énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la conservation de la biodiversité n'ont pas été parmi jusqu'ici, parmi les cibles stratégiques dans le Green Bond Principles³, conçu en 2014 par J.P. Morgan. Cette situation est principalement due à une mauvaise perception de la capacité de tels projets à générer un flux de financements stables et sûrs.

En effet, la conception et la perception de la valeur économique liée à la dégradation et la restauration des terres et l'atteinte de la neutralité en termes de dégradation des Terres sont récentes et très peu cernées. Ces opportunités sont autant de champs d'opportunités que la Banque GMV Carbone pourrait exploiter comme sources de financements à travers l'émission d'obligations, une fois que leur efficacité est établie et leur viabilité démontrée.

³ Green Bond Principles, Voluntary Process Guidelines for Issuing Green Bonds, 2014 (http://www.jpmorganchase.com/corporate/Corporate-Responsibility/document/Green_Bonds_Principles.pdf)

3.4 Rémunérations pour Services offerts

Les ressources de la BGMVC sont constituées entre autres des divers apports et concours des actionnaires lors de la capitalisation, ainsi que les droits attachés aux transactions avec les parties prenantes, les ressources mobilisées à travers d'autres instruments financiers et celles tirées de la coopération.

La BGMVC pourrait aussi être rémunérée de ses services offerts par la jouissance des droits attachés aux crédits carbone et autres produits financiers générés pour assurer les transactions avec les parties prenantes selon les termes des engagements financiers.

La création de la Banque GMV Carbone devrait grandement faciliter l'obtention des appuis financiers offerts par les pays développés, par les Agences de coopération bilatérales ou multilatérales, ou encore par les ONG internationales. En effet, la Banque GMV Carbone devrait constituer un cadre institutionnel suffisamment solide pour que des donations négociées sur la sphère internationale, notamment dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, puissent converger vers la GMV dans de bonnes conditions.

Pour les fonds levés au nom de l'Initiative GMV dans son ensemble, une clé de répartition sera discutée et adoptée entre toutes les parties prenantes de la Banque GMV Carbone.

La part et les résultats nets d'exercice de la Banque GMV Carbone pourraient largement participer au financement durable des organes de l'APGMV et apporter des appuis institutionnels aux agences nationales GMV. A cet effet, un compte spécifique "Secrétariat de APGMV " sera créé au sein de la Banque GMV Carbone et alimenté par divers mécanismes à développer ultérieurement par la Banque. Le mécanisme pourrait à titre indicatif, suivre le modèle de fonds de dotation, dans lequel ne serait pas dépensé le capital accumulé, mais uniquement les revenus financiers générés.

4 SCHEMA INSTITUTIONNEL ET STRUCTUREL

La Banque GMV Carbone est réputée être une institution financière internationale communautaire au service des Etats et de leurs démembrements.

En raison de la diversité des zones de régulation financière des différents Etats membres, aucune banque centrale ne peut être promue au détriment des autres. Pour cette raison la future banque ne sera pas affiliée aux banques centrales nationales des Etats membres. Elle ciblera principalement la mobilisation et l'octroi de financements et d'investissements verts orientés spécifiquement vers les actions climatiques et écologiques et le développement économique local et à la croissance verte.

Le capital de la BGMVC, à titre indicatif est majoritairement détenu par les Etats membres qui se chargeront de la répartition au sein de leur secteur public et privé sans oublier la société civile), les institutions communautaires africaines de l'espace GMV telles que l'Agence de Développement de l'Union Africaine (ADUA), les Communautés Economiques Régionales (CER), Banques centrales des Etats, Institutions économiques et monétaires de l'espace GMV et éventuellement les institutions bilatérales et multilatérales de coopération et de développement et les fonds souverains étrangers, sur décision des Etats actionnaires.

Le schéma de gouvernance, flexible et allégé dans la phase de mise en place prévoit : le Conseil de Gouverneurs (ou autre organe décisionnaire similaire) et la Cellule des Opérations comprenant (un Secrétariat, un Comité Scientifique et Technique, un Comité de Planification et d'Investissements et un Comité d'audit).

5 PLAN D' ACTIONS ET CHRONOGRAMME INDICATIFS

A titre tout à fait indicatif, et en attendant les ajustements et modifications qui pourront être proposés par les parties à la création et à la capitalisation de la banque, le tableau 2

ci-après, présente quelques éléments de Plan d'Actions et de chronogramme indicatifs pour la mise en œuvre et le fonctionnement de la BGMVC.

Activités	Année 1			
	1	2	3	4
1. CREATION DE LA BANQUE GMV CARBONE				
1.1 Mise en place du Comité de Pilotage pour la création et le fonctionnement de la BGMVC				
Rédaction des TDR du Comité de Pilotage pour la création de la BGMVC				
Mise en place d'un Comité de Pilotage à 2 niveaux (politique et technique)				
Réunions périodiques des membres du Comité de Pilotage pour faire progresser la mise en œuvre du plan d'action jusqu'à création légale de la BGMVC et la mise en place du CA				
1.2 Lancement de la BGMVC (CEG/CM)				
- Nomination d'un Coordonnateur et d'une équipe technique restreinte connaissant bien les parties prenantes engagées dans l'IGMV et les mécanismes de financements durables dont un expert institutionnel / droit international et droits des affaires et un expert sur les finances climat				
- Rédaction des textes de base de la Banque avec le soutien d'une assistance juridique et fiscale spécialisée.				
- Elaboration de business Plan et de Plan d'Action				
1.3 Promotion de la BGMVC auprès des instances régionales et internationales				
- Démarches diplomatiques de haut niveau pour diffuser le concept de la BGMVC				
- Organisation d'ateliers sous - régionaux et de Side events pour présenter la BGMVC aux Etats membres et démembrement ainsi qu'aux principaux bailleurs de fonds				
- plaidoyer et marketing auprès des bailleurs internationaux et partenaires potentiels				
- Identification des sources de financement pour la BGMVC				
1.4 Développement du profil de la Banque GMV Carbone, approuvé par le Comité de Pilotage et partagé avec les donateurs				
Ajuster le profil de la BGMVC sur la base des commentaires fournis par les parties prenantes et Finaliser le profil de la BGMVC				
2. Opérationnalisation de la Banque GMV Carbone				
2.1 Documents stratégiques et opérationnels finalisés				
Planification stratégique de la BGMVC				
Manuel d'opérations de la BGMVC				
Stratégie de mobilisation de ressources				
Rédaction des TDR et embauche d'une expertise court terme				
Rédiger la stratégie de mobilisation de ressources (pour la BGMVC dans son ensemble)				
Validation de la Stratégie de mobilisation de ressources par le CA				
Mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources				
2.2 Lancement de la BGMVC				
Sélection des membres du CA				
Tenue du premier Conseil d'Administration de la BGMVC				
Approbation par le CA de tous les documents stratégiques				
Mise en place du Comité d'Investissement et du CST				
Sélection et embauche aux postes stratégiques				
Ouverture et fonctionnement siège de la BGMVC				
3. Développement de la Banque GMV Carbone				

Tableau 2. Plan d'actions et chronogramme indicatif